

**Secrétaire élue :** Angélique GONIN-CHARTIER

**Présents :** René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Nathalie CHANFRAY, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Aurélie LEDIEU, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT, Dimitri GIRARD

**Absents :** Corinne GELIN (Lydie AUGAY), Jean-Pierre HERRADA (pouvoir à Henri BURNICHON), Alexis DEBORD (pouvoir à Nathalie CHANFRAY), Rémi LABROSSE, Emmanuel MAETZ (pouvoir à Peggy ROUGE-PIPEREAU), Romain COLLIER (pouvoir à Patricia PIVOT), Patricia BALMONT (pouvoir à Daniel DUMONTET)

**01- Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil municipal désigne Angélique GONIN-CHARTIER comme secrétaire de séance. *Adopté à l'unanimité*

**02- Approbation du PV de la séance du 07/02/2023**

Le conseil municipal approuve le PV de la séance 07/02/2023.

*Adopté par 20 et 6 abstentions (M Daniel DUMONTET ayant un pouvoir, Mme Pascale CERNICCHIARO, Mme Patricia PIVOT ayant un pouvoir et M Dimitri GIRARD)*

**03- Exercice des pouvoirs délégués du Maire – compte-rendu**

Par délibérations du 26 mai 2020 et du 6 juillet 2021, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, en vertu des articles L2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), un certain nombre de ses compétences. Selon les termes des articles précités du C.G.C.T., Monsieur le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions qui ont été prises en application de cette délégation.

**Concessions cimetières :**

**Cimetière n°3 :** 28/02/2023 : renouvellement concession n°298, 2,50 m<sup>2</sup>, 30 ans

28/02/2023 : nouvelle concession n°188, 3 m<sup>2</sup>, 30 ans

**Cimetière n°4 :** 17/03/2023 : renouvellement concession n°168, 3 m<sup>2</sup>, 30 ans

**Saint Claude Huisel :** 03/03/2023 : renouvellement concession n°32, 6 m<sup>2</sup>, 30 ans

**Renoncations au droit de préemption urbain :**

- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, boulevard de rançon, renonciation au DPU le 02/02/2023
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, chemin du Crocomby, renonciation au DPU le 08/02/2023
- ⇒ Vente non bâti, chemin de la clairière, renonciation au DPU le 15/02/2023
- ⇒ Vente bâti sur terrain d'autrui, rue des fontaines, renonciation au DPU le 16/02/2023
- ⇒ Vente bâti sur terrain d'autrui et non bâti, lieudit bas de Rançon, renonciation au DPU le 28/02/2023
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Saint-Paul, renonciation au DPU le 15/03/2023
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Georges Pompidou, renonciation au DPU le 17/03/2023

**Engagement de dépenses :**

**Conclusion d'un avenant n°3 concernant l'accord-cadre à bons de commande sur « fourniture de produits d'entretien, de nettoyage et d'hygiène pour la commune d'Amplepuis », FCH Compensation d'une partie des charges extracontractuelles qui déséquilibrent le marché. Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

**Attribution du lot 1 (désamiantage) du marché de travaux portant sur la réfection de la toiture du Centre Technique Municipal à l'entreprise FEDD pour un montant de 49 705.00€ HT technique : 60 % et prix : 40%**

**Remplacement automate régulation chauffage des vestiaires, stade Coucy rugby, MOOS :**

Montant : 4 300.00 € HT      5 160.00 € TTC

**Installation du Portail famille (application pour service périscolaire), Berger Levrault :**

Montant : 1 705.20 € HT      1 852.24 € TTC

**Raccordement électrique Orgue, Eglise d'Amplepuis, THEVELEC :**

Montant : 1 258.52 € HT      1 510.22 € TTC

**Extension du réseau électrique, rue de l'Egalité, ENEDIS :**

Montant : 4 145.40 € HT      4 974.48 € TTC

**Diagnostic amiante, site Gerflor, B2E INGENIERIE :**

Montant : 1 576.00 € HT      1 891.20 € TTC

**Mission SPS réparation toiture, centre technique municipal, SOCOTEC :**

Montant : 1 590.00 € HT 1 908.00 € TTC

**Baux :**

Convention d'occupation précaire au centre municipal de santé – cabinet de neurologie avec le Dr De St Victor

Durée : 1 an reconductible dans la limite de 12 ans.

**Tarifs :**

**Fixation des tarifs pour réparation des infractions faisant l'objet d'une transaction pénale.**

Fixation au montant du préjudice réel sur devis des services techniques pour les destructions, dégradations et détériorations légères volontaires commises contre les biens appartenant à la commune dans la limite du montant de l'amende fixée pour les contraventions de 5<sup>ème</sup> classe.

**Instauration d'un taux forfaitaire par véhicule mis en fourrière**

Montant : 50€ TTC facturé au dernier propriétaire connu.

**Demandes de subvention :**

| Financier | Dispositif                | projet  | Montant sollicité |
|-----------|---------------------------|---|-------------------|
| ETAT      | DSIL                      | Construction d'un gymnase (reconduction demande 2022) | 300 000.00 €      |
| ETAT      | Agence Nationale du Sport | Construction d'un gymnase (reconduction demande 2022) | 510 486.00 €      |

Le Conseil municipal prend acte du compte-rendu de délégations.

**04- Personnel communal – modification du tableau des effectifs**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les modifications ci-après du tableau des effectifs :

- Création d'un emploi de médecin à temps non complet de 26h hebdomadaire. Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique ;
- Création d'un emploi d'agent d'entretien et d'hygiène bâtiments divers à temps non complet de 20h hebdomadaire éligible aux grades du cadres d'emplois d'adjoint technique. Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel et notamment sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique.

En réponse à Mme CERNICCHIARO, M le Maire indique que les médecins représentent 6.20 ETP.

En réponse à Mme Patricia PIVOT, le neurologue intervient une fois par semaine au Centre de Santé à titre libéral.

**05- Personnel communal – RIFSEEP – actualisation**

Le Conseil approuve, à l'unanimité, l'actualisation du groupe de fonctions ci-après :

| ADJOINTS ADMINISTRATIFS |                      |        |        |
|-------------------------|----------------------|--------|--------|
| G1                      | Agent service social | 4250 € | 1000 € |

**06- Personnel communal – modalités d'octroi des tickets restaurant**

Le Conseil municipal approuve les conditions d'attribution des titres restaurants. *Adopté à l'unanimité*

**07- Convention de servitudes ENEDIS**

Le Conseil municipal approuve la convention qui fixe les modalités de servitude (dans le cadre des travaux de la tranche 7 de la ZAC de Coucy) et autorise M le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document y afférent. *Adopté à l'unanimité*

**08- Convention d'attribution avec le département pour les financements en ingénierie « Petites Villes de Demain »**

Le Conseil municipal approuve le projet de convention et autorise Monsieur le Maire à signer la convention, les éventuels avenants ainsi que toutes les pièces nécessaires et à prendre tous les actes pour l'exécution de la présente convention.

En réponse à M Daniel DUMONTET, la finalité de ce tènement sera décidée à la fin de l'étude. M le Maire rappelle que le bâtiment des Glycines appartient toujours à l'hôpital et que les conseils municipaux s'étaient engagés à racheter les Glycines lorsque la construction du nouvel hôpital aura débuté. M Daniel DUMONTET fait part de son inquiétude et des rumeurs selon lesquelles seul un accueil de jour subsisterait compte tenu de la faible participation des patients.

Le résultat brut d'investissement de l'exercice 2022 s'élève à 179 465.14 €

Le résultat de clôture, après report du déficit constaté au 31/12/2021 de - 311 546.09 €, s'élève à - 132 080.95€

*Le Maire s'étant retiré, adopté par 19 et 6 abstentions (M Daniel DUMONTET ayant un pouvoir, Mme Pascale CERNICCHIARO, Mme Patricia PIVOT ayant un pouvoir, et M Dimitri GIRARD)*

### **3. Affectation du résultat 2022**

#### **a) Budget principal**

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2022 qui s'établit à 783 770,69 € comme suit :

c/1068 : 621 270.69 € (affectation à l'investissement)

c/ 002 : 162 500.00 € (report en fonctionnement)

*Adopté par 20 et 6 abstentions (M Daniel DUMONTET ayant un pouvoir, Mme Pascale CERNICCHIARO, Mme Patricia PIVOT ayant un pouvoir, et M Dimitri GIRARD)*

#### **b) Budget annexe ZAC de Coucy**

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2022 qui s'établit à 420 424.97 € comme suit :

c/1068 : 109 760.72 € (affectation à l'investissement)

c/ 002 : 310 664.25 € (report en fonctionnement)

*Adopté par 20 et 6 abstentions (M Daniel DUMONTET ayant un pouvoir, Mme Pascale CERNICCHIARO, Mme Patricia PIVOT ayant un pouvoir, et M Dimitri GIRARD)*

### **4. Budgets primitifs 2023 :**

Le Conseil municipal approuve les budgets primitifs 2023 concernant le budget principal et les budgets annexes du Centre Municipal de Santé et de la ZAC de Coucy.

#### **a) Budget principal**

Le budget général de la Commune s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 4 602 637.00 € pour la section de fonctionnement et 5 662 130.00 € pour la section d'investissement, soit un budget total de 10 264 767.00€.

*Adopté par 20 et 6 abstentions (M Daniel DUMONTET ayant un pouvoir, Mme Pascale CERNICCHIARO, Mme Patricia PIVOT ayant un pouvoir, et M Dimitri GIRARD)*

#### **b) Budget annexe Centre Municipal de Santé**

Le budget annexe « Centre Municipal de Santé » s'équilibre à 961 690.00 € en fonctionnement et 69 703.00 € en investissement, soit un budget total de 1 031 393.00 €.

*Adopté par 20 et 6 abstentions (M Daniel DUMONTET ayant un pouvoir, Mme Pascale CERNICCHIARO, Mme Patricia PIVOT ayant un pouvoir, et M Dimitri GIRARD)*

#### **c) Budget annexe ZAC de Coucy**

Le budget annexe « ZAC de COUCY » sera voté en suréquilibre pour la section de fonctionnement, soit 644 028.00€ pour les recettes et 570 851.00 € pour les dépenses. La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de 400 611.00 €

*Adopté par 20 et 6 abstentions (M Daniel DUMONTET ayant un pouvoir, Mme Pascale CERNICCHIARO, Mme Patricia PIVOT ayant un pouvoir, et M Dimitri GIRARD)*

### **5. Taux des impôts locaux 2023**

Le Conseil municipal fixe les taux de fiscalité pour l'année 2023 comme suit :

|  |         |
|--|---------|
| - taxe foncière (bâti)                       | 27.69 % |
| - taxe foncière (non bâti)                   | 36.43 % |
| - Taxe d'habitation résidences secondaires : | 10.43 % |

En réponse à Mme Pascale CERNICCHIARO :

- Constatant la stabilité du taux des impôts locaux (part communale) pour cette année contrairement à ce qui a été décidé par la Communauté de l'Ouest Rhodanien (hausse du taux de TEOM), M le Maire explique que par le passé, le taux de TEOM a été diminué à deux reprises fragilisant ainsi l'équilibre du budget déchets de la COR. La hausse de la TEOM était donc incontournable pour équilibrer le budget.
- Faisant part d'un delta de 40 000€ du chapitre 65 entre la maquette budgétaire (478 152€) et la présentation au Conseil municipal (518 152€), Mme Céline FROGET indique que ce delta correspond à la décision modificative approuvée en 2022 (30 000€ concernant la subvention au Centre social du Parc et 10 000€ concernant les indemnités élus) qui n'est pas reprise au moment de l'élaboration de la maquette budgétaire.

M Eric LACROIX indique que le bureau d'études missionné pour travailler sur le tènement a pour commande de prendre en compte la présence de l'accueil de jour dans ses propositions d'aménagement. Il ajoute qu'en plus des locaux d'habitation et du musée, le bureau d'études travaille également à inclure des locaux à destination de la MJC et du Centre Social du Parc conformément aux conclusions du plan-guide approuvé en 2019. Il précise toutefois qu'à ce stade, il ne s'agit que d'études et de scénarios servant d'aide à la décision des réunions publiques.

*Adopté par 21, 3 contre M Daniel DUMONTET ayant un pouvoir, Mme Pascale CERNICCHIARO et 2 Abstentions (Mme Patricia PIVOT ayant un pouvoir)*

#### **09- Déclassement et cession d'un chemin rural**

*M André DAMAIS quitte la salle*

Le Conseil municipal procède au déclassement du chemin rural du lieu-dit « Bissachère » (chemin entourant la parcelle cadastrée D602 et D598). Le Conseil dit que ces portions feront désormais partie du domaine privé de la commune et autorise la cession pour un montant d'un euro symbolique à M GARET et Mme SABOT. Les acquéreurs supporteront les frais de notaire ainsi que les frais de géomètre inhérents à cette cession. Le Conseil autorise M le Maire, ou son délégataire, à signer les actes notariés auxquels interviendra Mme le receveur municipal, ou son délégataire, et à effectuer toutes les formalités nécessaires. *M André DAMAIS s'étant retiré, adopté à l'unanimité*

#### **10- Dénomination des voies communales – complément**

Le Conseil municipal valide et adopte le nom « Passage de l'Eglise » et autorise M le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération. *Adopté à l'unanimité*

#### **11- Attribution de subventions à la rénovation de l'habitat privé dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain (OPAH-RU)**

Le Conseil municipal approuve l'attribution de subventions communales dans le cadre de l'OPAH-RU pour un montant total de 4 680.20 €. *Adopté à l'unanimité*

#### **12- Comptes de gestion 2022, Comptes administratifs 2022 et Budgets primitifs 2023**

##### **1. Comptes de gestion 2022 :**

- a) Budget principal
- b) Budget annexe Centre Municipal de Santé
- c) Budget annexe ZAC de Coucy

Les écritures constatées au compte de gestion établis par le Comptable public étant conformes à celles de la comptabilité administrative, le Conseil municipal approuve les comptes de gestions établis pour l'exercice 2022.

*Adopté par 20 et 6 abstentions ((M Daniel DUMONTET ayant un pouvoir, Mme Pascale CERNICCHIARO, Mme Patricia PIVOT ayant un pouvoir, et M Dimitri GIRARD)*

##### **2. Comptes administratifs 2022 :**

*M le Maire quitte la salle*

- a) Budget principal

L'excédent de fonctionnement 2022 est de 783 770.69 €.

L'excédent de clôture de l'exercice 2021 ayant été affecté en intégralité à l'investissement compte 1068.

Le résultat brut d'investissement 2022 présente un solde de -411 170.86€.

Après report de l'excédent constaté au 31/12/2021 de 1 453 389.43€, le résultat net 2022 s'élève à 1 040 275.53€.

En réponse à Mme Pascale CERNICCHIARO, M le Maire énumère les financeurs ayant contribué au financement de l'orgue : région AuRA, crédit agricole, fondation Ste Irénée, paroisse et donateurs privés (3 000€ environ).

*Le Maire s'étant retiré, adopté par 19 et 6 abstentions (M Daniel DUMONTET ayant un pouvoir, Mme Pascale CERNICCHIARO, Mme Patricia PIVOT ayant un pouvoir, et M Dimitri GIRARD)*

- b) Budget annexe Centre Municipal de Santé

L'excédent de fonctionnement 2022 est de 50 532.65 €

L'excédent de clôture, après report de l'excédent constaté au 31/12/2021 de 259 490.57 € s'élève à 310 023.22€

La section d'investissement présente un résultat brut de 14 488.47€.

L'excédent de clôture, après report de l'excédent constaté au 31/12/2021 de 38 550.35 €, s'élève à 53 038.82€.

*M le Maire s'étant retiré, adopté par 19 et 6 abstentions (M Daniel DUMONTET ayant un pouvoir, Mme Pascale CERNICCHIARO, Mme Patricia PIVOT ayant un pouvoir, et M Dimitri GIRARD)*

- c) Budget annexe ZAC de Coucy

Le résultat brut de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élève à -179 465.14 €

Le résultat de clôture, après report de l'excédent constaté au 31/12/2021 de 614 506.81 €, s'élève à 420 424.97 €

M le Maire indique que les dépenses du chapitre 65 concernent essentiellement les subventions aux associations (dont forfait St Charles ainsi que les indemnités élus)

*Adopté par 20 et 6 abstentions (M Daniel DUMONTET ayant un pouvoir, Mme Pascale CERNICCHIARO, Mme Patricia PIVOT ayant un pouvoir, et M Dimitri GIRARD)*

M le Maire et M Eric LACROIX remercient les services pour la qualité de la préparation budgétaire.

**13- Provisions pour risques et charges de fonctionnement courant – Budget Primitif 2023**

Le Conseil municipal approuve la constitution d'une provision pour un montant de 31 098.00 € et constate une reprise de provisions avec inscriptions des crédits budgétaires ci-après :

- Crédits au 6817-042 et 4912-040 (recettes) pour 31 098.00 € afin de constater une provision pour perte sur créances irrécouvrables à cette hauteur
- Crédits au 7817-042 et 4912-040 (recettes) pour 37 462.00 € (reprise de provisions N-1)

*Adopté à l'unanimité*

**14- Mise à disposition à titre exceptionnel de la salle des sports de Bagatelle pour le 2<sup>ème</sup> salon de la femme les 13 et 14 mai 2023 organisé par le LIONS CLUB**

Le Conseil municipal approuve la mise à disposition gratuite de la salle pour le LIONS CLUB dans la cadre de l'organisation du salon de la femme. Il est précisé au Conseil municipal que toutes les recettes réalisées dans le cadre de la manifestation sont reversées à des structures sociales (CHBV, ADAPEI, OSONS...)

En réponse à Mme Pascale CERNICCHIARO, M Thierry THOLIN indique que cette mise à disposition gratuite est consentie à titre exceptionnel étant donné le caractère caritatif de l'évènement, l'association n'ayant pas son siège à Amplepuis mais à Cours. *Adopté à l'unanimité*

Questions diverses :

- En réponse à M Daniel DUMONTET, M le Maire indique que M Patrice VERCHERE succède à M Michel MERCIER en tant que Président du Centre Hospitalier du Beaujolais Vert. Les deux vices Présidents restent inchangés (M René PONTET et M Martin SOTTON).
- En réponse à M JM GUILLOT, M le Maire indique que la tête du clocher de la chapelle sera récupérée auprès de la société BARSKI à Tarare.
- En réponse à Mme Patricia PIVOT, M Eric LACROIX indique que des panneaux signalant la présence de vidéoprotection seront installés aux entrées de ville.
- Mme Patricia PIVOT souhaite signaler des problèmes de propreté concernant les toilettes Place de l'Industrie et salle Bourbon. M le Maire informe que les toilettes de la Place de l'Industrie ont été vandalisées.
- Mme Patricia PIVOT informe que la salle de la bibliothèque de l'école le Petit Prince a subi des infiltrations. Concernant le quartier de Coucy, elle demande à ce que les bancs et tables enlevés pour réparation soient réinstallés et qu'il soit aménagé davantage de jeux pour enfants.

Lecture par Thierry THOLIN des manifestations à venir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Le secrétaire de séance  
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire  
René PONTET

